

AUXILIAIRE D'AUTONOMIE

Contact : 47.88.63 ; chef.metiersdesservices@rsma.nc

Présentation générale : Dispenser une formation qualifiante aux jeunes volontaires pour les métiers « Auxiliaire d'Autonomie » afin de pouvoir travailler en organismes indépendants d'aides aux personnes, maisons de retraites, etc.

Durée de formation : 10 mois

Volume horaire :

DOMAINE	HEURES
Formation théorique et pratique	306 h
Période d'Apprentissage en Entreprise	380 h
Education Physique et Sportive	187 h
Domaines Généraux (Permis, SST, Mise à niveau)	355 h
Permissions + Jours Fériés	222 h
Divers (Activités militaire, vie courante, Formalités)	203 h
TOTAL	1653 h

Les qualifications et diplômes préparés : AFGSU 1, permis VL, diplôme d'Auxiliaire d'Autonomie (délivré par la DFPC).

L'insertion :

- Types de métiers visés : aide à la personne en établissement structuré.
- Taux moyen d'insertion en 2018: 73 %

Les principaux partenaires :

- CHN Koumac
- CHS Albert Bousquet à Nouville
- Maison de retraite « Aux Trois Rivières » à Koumac
- Différentes maisons de retraite.

Principales conventions signées avec :

- Conventions avec l'IFPSS.

